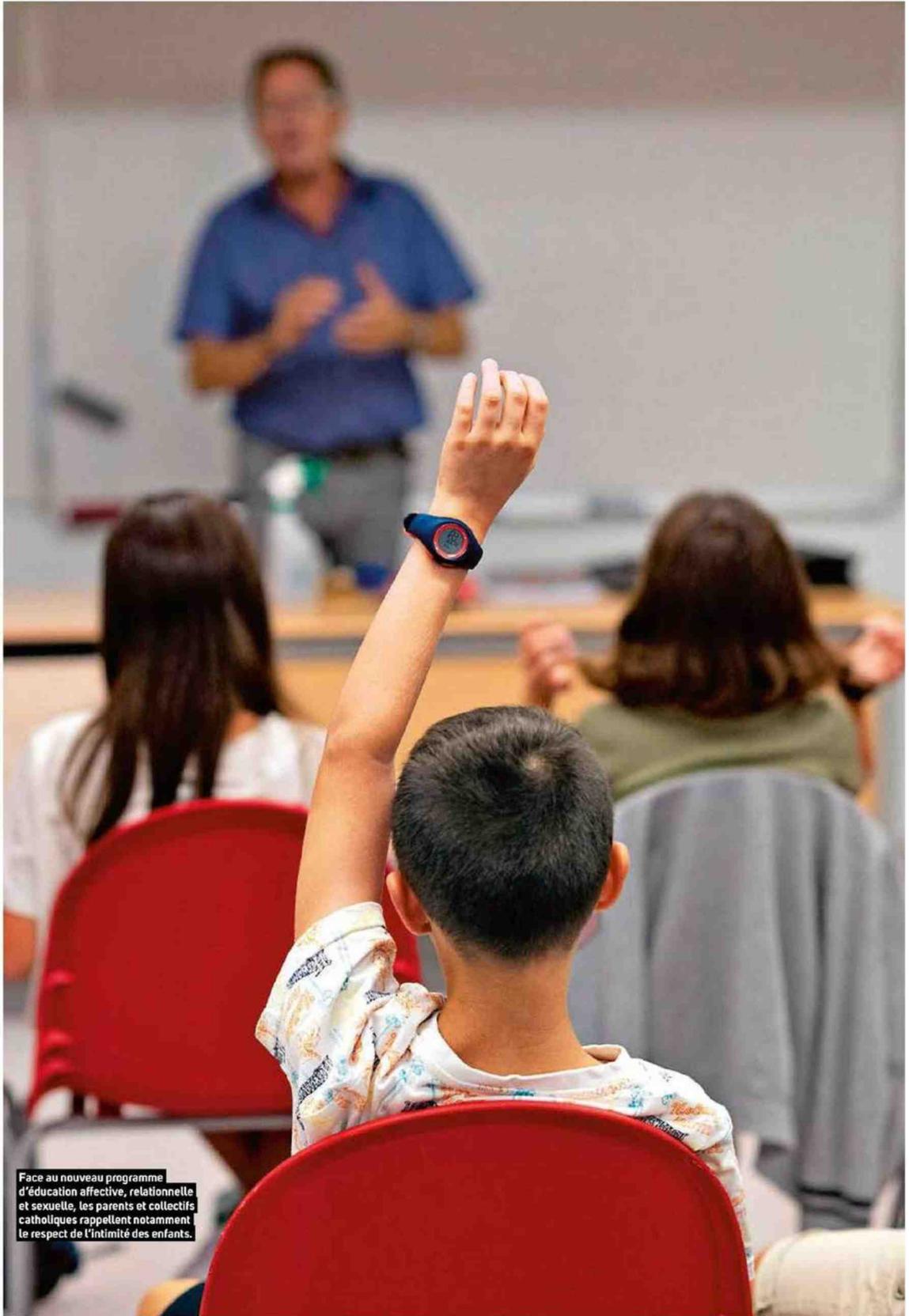


Grand format



ANDRÉ-ABACA

Face au nouveau programme d'éducation affective, relationnelle et sexuelle, les parents et collectifs catholiques rappellent notamment le respect de l'intimité des enfants.



|
GRAND FORMAT

Éducation affective et sexuelle

Un programme
inflammable

Le nouveau programme d'éducation affective, relationnelle et sexuelle, que l'Éducation nationale s'apprête à rendre public, suscite l'inquiétude, après avoir occasionné des passes d'armes en interne. Enquête sur la genèse d'un texte controversé avant même sa sortie.

PAR PAULINE QUILLON

Depuis sa parution, en mars 2024, le projet de programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle semblait s'être perdu dans les arcanes de la Rue de Grenelle, au rythme de la valse des ministres et de la crise politique causée par la dissolution de l'Assemblée nationale. Le voici de retour. Interrogée, le 22 octobre, au Sénat par la Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport, au sujet de l'avenir du programme, la ministre de l'Éducation nationale, Anne Genetet, a finalement assuré qu'elle en avait étudié la dernière version, qu'elle le jugeait « indispensable », et qu'il serait présenté le 5 décembre au Conseil supérieur de l'éducation, avant son application dès que possible.

L'histoire commence en 2023. Pap Ndiaye, alors ministre de l'Éducation nationale, saisit le Conseil supérieur des programmes (CSP), pour qu'il élabore un programme. Jusqu'à présent, l'éducation sexuelle répondait à des circulaires, n'avait pas de contenu précis et n'était pas soumise à évaluation. Formaliser un programme, c'était une façon de la systématiser

pour répondre à l'obligation, placée dans la loi depuis 2001, de trois séances annuelles d'éducation sexuelle, dont seuls 15 % des enfants scolarisés bénéficient réellement.

63% DES PARENTS Y SONT OPPOSÉS

La dissolution a mis un coup d'arrêt au processus. Rentrée 2024 : pas de programme définitif en vue. Pendant ce temps, la Direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) a reçu en consultation différents syndicats d'enseignants et associations militantes pour les droits LGBT afin de produire une version amendée et gauchie du texte. Car le retard de parution du programme n'est pas le fruit du seul chaos politique : les débats auraient été tendus dans cette instance non démocratique. Rien d'étonnant à cela : le projet de programme est ainsi accusé par le syndicat Sud d'être trop timide. « *Le fait que certaines associations proches de courants de pensée réactionnaire n'aient pas trouvé beaucoup de choses à redire sur ce projet de programme interroge* », s'inquiète-t-il. Pour sa part, la Fep-CFDT — première fédération syndicale de l'enseignement privé — déplore que nombre « *de points restent à clarifier et méritent des amendements. Par exemple, le rapport au corps est encore trop vu dans un cadre de binarité de genre et d'altérité, les sujets LGBT sont trop souvent traités par l'entrée "phobies" et des sujets comme la pornographie* »

Le retard de parution
du programme n'est pas le fruit
du seul chaos politique :
les débats auraient été tendus.



GRAND FORMAT

« Nous préconisons la prévention jusqu'à 12 ans, puis une information pour les adolescents. »

Sophie Audugé

» ou la sexualité sont abordés trop tard ». D'après nos informations, le programme qui paraîtra en décembre devrait être bel et bien ce dernier projet, et non celui du CSP.

Pourtant, l'opinion publique est opposée à la généralisation de l'éducation sexuelle à l'école : selon un sondage commandé par le Syndicat de la famille en février⁽¹⁾, 63 % des Français ne souhaitent pas que l'on parle de sexualité aux moins de 13 ans. Beaucoup de parents se fédèrent contre la mise en œuvre du futur programme dans des groupes comme Mamans Louves, Parents vigilants ou le collectif Parents en colère. Ces derniers envoient des lettres aux chefs d'établissement, distribuent des tracts, lancent des pétitions, toutes actions qualifiées par le SNES-FSU de « recrudescence d'opérations de tractage et de désinformation de collectifs de parents réactionnaires, proches de l'extrême droite ou de groupuscules religieux ».

« L'ÉDUCATION À LA PUDEUR »

La mobilisation de ces parents conservateurs mais disparates n'est pas étrangère au retard pris par le texte. Le précédent des ABCD de l'égalité, initiés en 2014 par la ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem, qui durent disparaître à la suite de mobilisations conjointes de la droite conservatrice et de mères des quartiers populaires, continue de hanter les couloirs du ministère. Ils étaient alors accusés de promouvoir « la théorie du genre ». « Le président du CSP nous a demandé une note complémentaire sur ce qui s'est passé au moment des ABCD de l'égalité, bien conscient qu'il y avait là un enjeu important », rapporte Pascale Morinière, présidente des AFC. Or, le nouveau programme est bien plus large et les raisons de craindre des troubles ne sont pas infondées. D'après *Le Parisien*, les enseignants auront des fiches pour répondre aux questions des parents.

LA POLÉMIQUE DU GONCOURT

Parmi les romans proposés à la lecture des adolescents pour qu'ils décrochent le prix Goncourt des lycéens, figure *Le Club des enfants perdus* de Rebecca Lighieri (éditions P.O.L.). Un texte pornographique avec de larges passages, mis en cause par plusieurs médias et associations. Devant l'absence de réaction de la ministre Anne Genetet, Sophie Audugé, présidente de SOS Éducation, a annoncé vouloir mener une action en justice contre l'Éducation nationale.

Tel qu'il est rédigé, le pré-programme présente un souci bienvenu d'œuvrer pour la prévention des violences et la construction d'une culture du respect. Il s'est attaché à inclure des recommandations d'associations comme les AFC, ainsi que l'indique Pascale Morinière : « Mark Sherringham, président du Conseil supérieur des programmes, a auditionné les AFC. Nous avons présenté une dizaine de points essentiels, dont la question de l'éducation à la pudeur, que nous avons été heureux de voir figurer dans le projet. » Il faut noter aussi qu'il ne doit pas inclure d'éducation proprement sexuelle avant le CM1.

DE NOMBREUX TÉMOIGNAGES EFFARANTS

Mais ces bémols sont assez anecdotiques. Sophie Audugé, déléguée générale de SOS Éducation, a également été auditionnée par le CSP, et a exposé des recommandations fondées sur des données scientifiques sur les besoins de l'enfant. La pétition qui les reprend a rassemblé plus de 75 000 signataires, dont 7 000 médecins pédopsychiatres, psychologues, cliniciens gynécologues. « Notre position est claire : nous sommes pour la prévention, mais contre l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire jusqu'à au moins 12 ans, l'âge de la puberté. À partir de 12-13 ans, soit la 5^e ou la 4^e, nous réutilisons le terme d'une éducation mais nous recommandons une information sur la sexualité. Au vu du projet de programme du CSP, qui prévoit l'éducation à la sexualité dès le CM1, nous n'avons pas été entendus. Par ailleurs, ce n'est pas en enlevant le mot "sexuel" avant le CM1 qu'on en change l'enjeu. Ces séances s'inscrivent toujours dans le cadre de la loi de 2001 intitulée "Éducation à la sexualité". Il faut changer la loi pour distinguer, comme nous le préconisons, la prévention pour les enfants jusqu'à 12 ans, puis une information pour les adolescents. »

En appui à ces recommandations, SOS Éducation publie, dans *L'Éducation sexuelle à l'école. Les Nouvelles Orientations de l'Éducation nationale en question* (Artège), de nombreux témoignages effarants d'enfants revenus traumatisés de l'école. Il s'agit d'exposition crue à la sexualité des adultes, de détails scabreux. Ces témoignages reçoivent souvent un accueil incrédule. S'agit-il, comme le relaient les médias, de dérapages marginaux montés en épingle ? Ainsi, un article du *Parisien* fustige la désinformation de tracts alertant sur « l'apprentissage du changement de sexe à 6 ans » ou de certaines pratiques à 9 ans.

De fait, la circulaire Blanquer de 2018, qui encadre l'éducation sexuelle, refuse toute « dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire ». Mais l'Éducation nationale pratique le double langage, et propose des informations sur des pratiques sexuelles crues au collège. C'est tout l'objet du constat par huissier effectué par le Syndicat de la famille, qui a épluché les contenus proposés par l'institution scolaire, notamment aux collégiens. « En primaire, les initiatives dénoncées sont plutôt le fait du militantisme individuel de professeurs des écoles. Mais, au collège et au lycée, les supports d'enseignement labellisés proposent des contenus contraires à la circulaire de 2018, dénonce Ludovine de La Rochère, présidente du Syndicat de la famille. **Suite p.24** »

GRAND FORMAT



PASCAL LACHENAUD - AFP

La ministre de l'Éducation, Anne Genelet, juge le nouveau programme d'éducation affective, relationnelle et sexuelle « indispensable ».

L'Éducation nationale pratique le double langage, et propose des contenus qu'elle semble réprover par ailleurs.

» Par exemple, le *Fil santé jeune*, recommandé par les manuels scolaires à partir de 12 ans, présente comme des options possibles la prostitution ou les relations sexuelles à trois ou quatre. Le site onsexprime.fr enseigne comment vivre un orgasme, etc. » Mais de cela, *Le Parisien* ne parle pas.

Une autre raison explique le déni des uns et la surenchère alarmiste des autres : l'opacité des associations habilitées à dispenser des séances dans les établissements scolaires. Max, 20 ans, raconte comment, dans le cadre d'un service civique, il a été embauché et formé par le Planning familial de sa région : « Le projet était de sensibiliser les filles aux règles. Les formatrices, qui se sont présentées comme "activistes queer" et "féministes #noustoutes", nous ont demandé de nous présenter par le genre auquel on s'identifiait. Puis on a fait "la marche des privilèges". On avance d'un pas selon qu'on est blanc, hétéro, en surpoids ou non, "natif de là où je vis". » Puis, on leur demande de préparer des séances à partir de supports : « Des livres qui me semblaient

pédopornographiques, même s'ils sont illustrés, remarque Max. Leur but était de présenter les pratiques sexuelles, la question du consentement ou le questionnement sur le genre. » Selon ses dires, ces ateliers ont ensuite eu lieu, y compris dans les établissements privés sous contrat de la région.

PRÉTEXTE À L'INTERVENTION DE MILITANTS

Ainsi, sans contrôle des associations habilitées, toute séance peut devenir prétexte à l'intervention de militants dans les écoles. Le projet du programme a beau poser comme garde-fou la co-organisation avec les enseignants, dans les faits, cette obligation, déjà formulée par la circulaire Blanquer de 2018, est rarement appliquée. Il existe donc bien une distorsion entre ce qui se passe sur le terrain et ce que disent les textes. Quant aux fiches proposées par l'Éducation nationale sur Éduscol pour la formation des enseignants, elles sont aussi très inquiétantes. À titre d'exemple, on peut lire que « le sexting [partage de photos dénudées par message, Ndlr] n'est pas problématique en soi (il peut faire partie intégrante des expérimentations propres à l'adolescence) ». La pornographie n'est abordée comme un problème que parce qu'elle met en scène « une sexualité de la performance, basée sur les stéréotypes de sexe, la domination masculine, la disponibilité féminine ». Il s'agit de décrire les scènes pornographiques — drôle de prévention — pour faire réfléchir sur « le désir et le sens du désir ». « Se focaliser uniquement sur les risques et les dangers empêche

ce travail de réflexion sur les représentations», ajoute le texte. Il précise: « Il est important de ne pas porter un jugement moral concernant la pornographie à laquelle peuvent avoir accès les personnes majeures.»

UNE ENTREPRISE IDÉOLOGIQUE

L'horizon est clair: l'éducation sexuelle vise non pas d'abord à protéger les jeunes de contenus dangereux pour leur santé sexuelle, mais à protéger leur sexualité de représentations ou désirs non conformes à la nouvelle norme morale, c'est-à-dire fondée sur le seul consentement entre partenaires égaux. Il s'agit donc bien d'une entreprise idéologique, et non sanitaire, de rééducation; l'enjeu martelé par ces textes étant de tout faire pour qu'il n'y ait jamais aucun jugement de valeur sur quelque pratique que ce soit, pourvu qu'elle soit consentie. Maigre barrage, quand on connaît les effets de sidération, d'emprise ou de manipulation en place dans les violences sexuelles.

D'autre part, Sophie Audugé, de SOS Éducation, souligne qu'il s'agit d'une injonction contradictoire. En effet, *« l'urgence d'éduquer au consentement est en permanence brandie; pourtant, sous couvert de l'Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars), l'école entend imposer à des enfants, dans le cadre d'un enseignement collectif et obligatoire, un contenu*

relevant de l'intime et de la sexualité des adultes, dispensé par un adulte ayant autorité sur eux, sans qu'ils ne le veuillent ni ne puissent s'y soustraire.»

LA « SANTÉ SEXUELLE » EST PROMUE

Faut-il craindre une application des très contestés *Standards pour une éducation sexuelle en Europe* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 2010 au travers du futur programme? Directement, non: les deux textes diffèrent sur bien des points. Néanmoins, il n'est pas indifférent que son autorité – même non contraignante – soit reconnue en France. Selon ces *Standards*, l'enfant est sexuel dès la naissance; il a donc le droit à une éducation sexuelle adaptée à son âge. Le texte mentionne la masturbation entre 0 et 4 ans. Cent fois dénoncée sur ce point, l'OMS se défend, sur son site: *« Il s'agit d'une observation (d'une pratique spontanée) et non d'une recommandation »* ou encore d'une *« information destinée aux professionnels »*. Ainsi le relaie par ailleurs *Libération*, soucieux de *« debunker »* (« démontrer l'erreur ») une *« fake news »* de l'extrême droite. La lecture du document source démonte cette défense et met en évidence une stratégie de double langage de l'OMS. Il y est, en effet, recommandé d'*« informer »* les enfants de 0 à 4 ans (et non les formateurs) sur *« le plaisir et la satisfaction liés au toucher »* **Suite p.27 >>>**



Enseignement catholique

Quelle marge
de liberté ?

Alors que l'Enseignement catholique est pionnier dans l'éducation affective et sexuelle, la parution d'un programme officiel interroge quant à sa marge de liberté à venir.

Que change, pour l'Enseignement catholique, la parution d'un programme d'Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) ? C'est la question que nous avons voulu poser au Secrétariat général de l'Enseignement catholique, qui préfère réserver son analyse tant que le programme définitif n'est pas paru. Quant à l'Association des parents d'élèves de l'école libre, l'Apel, également contactée pour savoir si elle avait eu connaissance d'attentes particulières des parents sur ces questions, elle n'a pas répondu. Armelle Nollet, secrétaire générale du Cler, organisme missionné par les évêques pour l'éducation sexuelle à l'école, exprime, pour sa part, un satisfecit prudent. « Nous sommes tout à fait favorables à ce que l'Evars entre dans les programmes scolaires, répond-elle. Des associations montent au créneau, sont absolument contre. C'est dommage, mais il y a à entendre quelque chose dans cette opposition : l'éducation sexuelle est d'abord l'affaire des parents. » Elle salue donc l'introduction d'un travail sur les émotions, la confiance en soi, le respect de l'autre et de son corps — le legs, en somme, de l'EARS (Éducation affective, relationnelle et sexuelle) propre à l'Enseignement catholique.

« LA SEXUALITÉ A DU SENS »

C'est l'Enseignement catholique qui « a pris conscience le plus tôt des enjeux autour de la formation complète de la personne devant inclure la dimension affective et relationnelle », salue Pascale Morinière, présidente des AFC, lesquelles interviennent, de façon non confessionnelle, dans de nombreuses écoles élémentaires. Cette éducation ne craint pas de présenter la question de la reproduction en devant les questions des enfants, dès le CM1. « Les parents n'élèvent pas leurs enfants en vase clos », lance-t-elle. Selon elle, il est important que les enfants soient informés suffisamment tôt, si possible par leurs parents. L'éducation sexuelle sert — entre autres —



NICOLAS GUYONNET - HANS LUCAS

à les protéger, avant la 6^e, afin de prévenir une première exposition risquée, via la pornographie, pour « faire socle » et leur « apprendre que la sexualité a du sens ».

« LA FORMATION INTÉGRALE
DE LA PERSONNE HUMAINE »

Néanmoins, jusqu'ici, en l'absence de programme, l'Enseignement catholique pouvait s'en remettre à son propre texte de référence, publié en 2010, pour lequel « le projet spécifique de l'Enseignement catholique, attaché à la formation intégrale de la personne humaine, réfère l'éducation affective, relationnelle et sexuelle à la vision chrétienne de l'anthropologie ». Elle relève donc du « caractère propre » de l'Enseignement catholique. Or, pour Olivia Sarton, juriste (voir p. 26), « la parution d'un programme est problématique pour le respect du caractère propre ». En effet, dans le cadre de la loi Debré, le contrat d'association avec l'État est conditionné au respect des programmes publiés par l'Éducation nationale dans les différentes matières. À partir du moment où l'éducation affective et sexuelle est formulée dans un programme large, précis et détaillé, son contenu s'impose. Pour la juriste, cette nouveauté peut être source de difficultés dans un contexte de « divergence de plus en plus profonde entre la doctrine catholique et la société en général, qui n'existait que peu sous la loi Debré ». On perçoit les tensions possibles à venir, puisque les fiches Éduscol, publiées par l'Éducation nationale à destination des enseignants, précisent : « L'éducation à la sexualité est étayée par des connaissances scientifiques, fondées sur un savoir qui se construit à partir d'explications justifiées auxquelles on ne peut opposer des croyances religieuses. » ■ P. Q.



GRAND FORMAT

Olivia Sarton

« Il faut engager toutes nos forces »

La juriste de l'association Juristes pour l'enfance a élaboré des conseils afin d'aider les parents à protéger le droit à l'intimité de leurs enfants et au respect de leur développement psychique.

Comment les parents peuvent-ils s'assurer que l'éducation affective et sexuelle dispensée à l'école respectera leur droit à l'intimité et à la liberté de pensée?

Le premier conseil que je donne est d'entreprendre un dialogue préalable avec l'institution scolaire en s'investissant. Les parents peuvent parfois se retirer de la sphère scolaire et déléguer totalement leur autorité. Il leur faut, au contraire, dès le primaire, entrer dans les conseils d'école, dans les associations de parents d'élèves, pour avoir un poids dans les établissements, notamment pour le choix des intervenants qui assureront ces séances. À ce moment-là, en amont, ils peuvent être informés des associations choisies, s'opposer si besoin, et proposer des solutions alternatives. Les associations militantes gagnent du terrain parce qu'elles se battent jusqu'au bout. En face, les parents manquent de pugnacité.

Nous sommes arrivés à un moment où il faut engager toutes nos forces, car le socle commun de valeurs sur lequel nous vivons se fissure. Même dans les établissements privés sous contrat, il faut que les parents fassent l'effort de s'investir. Leur direction a besoin d'être soutenue : elle a parfois, selon l'équipe éducative en place, peu de marge de manœuvre.

Le risque n'est-il pas d'entrer dans un bras de fer mortifère avec le corps enseignant?

Avant tout conflit, il faut, en début d'année, rencontrer la communauté éducative, amorcer le dialogue plutôt que d'éteindre l'incendie, interroger les professeurs, dans toutes les matières qui sont concernées – français, SVT, histoire – sur les œuvres, les supports et les interventions prévues dans le domaine de l'éducation à la vie affective et sexuelle. Avoir une telle information initiale permet, par exemple, de signaler aux enseignants que son enfant est pudique, et donc de demander que le contenu des enseignements



Olivia Sarton donne son point de vue de juriste.

ne soit pas cru. Les parents peuvent également prendre connaissance des manuels et des livres donnés à leur enfant. Cela permet d'amorcer préalablement un dialogue avec lui, et de créer les conditions pour qu'il ne soit pas débordé par ce qu'il pourra entendre en classe.

Est-il possible de retirer son enfant de ces séances?

À partir du moment où l'éducation affective et sexuelle devient un programme, on ne peut refuser d'y envoyer son enfant. On peut dire : « Je signale qu'imposer un contenu sexuel à un enfant qui ne donne pas son consentement est interdit par la loi. » On peut préparer son enfant et lui dire que si un contenu le choque, il doit quitter la salle. Mais il est extrêmement difficile, pour un enfant, de s'imposer face à l'adulte.

Les parents peuvent-ils avoir un recours juridique, dans le cas de séances à l'éducation affective et sexuelle qui se seraient mal passées?

La liberté pédagogique n'est pas absolue et ne peut justifier de commettre une infraction pénale. Toutefois, les parents doivent savoir que la caractérisation d'une telle infraction est compliquée. Caractériser l'élément matériel est assez facile : il faut que la personne ait subi un choc traumatique. L'élément intentionnel est plus difficile à caractériser. D'où l'intérêt d'un travail préventif auprès des enseignants.

Si les parents ont formulé qu'ils ne voulaient pas que leur enfant participe à un atelier où il devrait poser un préservatif, et que l'enseignant lui interdit de sortir de la classe, alors le caractère intentionnel est plus facile à montrer. ■ **Propos recueillis par Pauline Quillon**

» de son propre corps, la découverte de son propre corps et de ses parties génitales » et de « permettre » à l'enfant d'« exprimer » ses propres besoins, désirs et limites, par exemple en « jouant au docteur ».

La « santé sexuelle » est promue au niveau mondial comme un droit humain fondamental, selon une résolution de l'ONU de 2012, et elle est définie par l'OMS comme « un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité ». Cette leçon est entendue en France où, en 2017, a été lancée la première Stratégie nationale de santé sexuelle, courant jusqu'à 2030. Leçon également bien reçue par certains formateurs, qui s'inspirent de ces objectifs, ainsi que le rapporte le pédopsychiatre Maurice Berger (voir p. 28-29) : « La circulaire Blanquer, qui demande qu'il n'y ait pas d'éducation explicite à la sexualité en primaire, est contournée. Des enseignements d'éducation à la sexualité ont déjà lieu en primaire. J'ai assisté, il y a deux ans, à un exposé d'un intervenant qui racontait les séances d'éducation sexuelle qu'il faisait dans les classes de primaire. Je l'ai interpellé sur le fait que sa pratique s'opposait à la circulaire Blanquer et je lui ai demandé s'il s'appuyait sur les Standards européens de l'OMS. Il a répondu de manière confuse. Pourtant, il avait signé un article disant qu'il les utilisait. »

UNE NOUVELLE « CITOYENNETÉ SEXUELLE »

Or, cet objectif de santé sexuelle, qui peut sembler anodin, voire désirable, est susceptible d'une interprétation totalitaire, que le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental (Cese) explicite avec une franchise glaçante. Ce dernier revendique un « droit à l'Evars » dès le plus jeune âge, et dans tous les lieux de vie de l'enfant. « Il y a urgence », a alerté Cécile Gondard-Lalanne, rapporteur du texte, citant l'augmentation des MST, l'exposition à la pornographie et les violences sexuelles. Mais, pour y parvenir, le Cese propose de drôles de remèdes : la remise en cause de la binarité des sexes, la promotion du concept d'« infantisme », c'est-à-dire qu'il se déclare en lutte contre une société qui organise un système de domination des parents et des institutions sur l'enfant. La famille est présentée comme un lieu de violences sexuelles, où se perpétuent les normes sexistes. L'Evars a pour mission de redresser ces représentations « traditionnelles ». Le procédé est classique de la part de certains lobbies qui avancent en camouflant leur agenda sous des objectifs consensuels : la prévention des violences et des maladies. Cette vision ne figurera bien évidemment pas telle quelle dans le programme à venir. Néanmoins, elle est l'arrière-fond idéologique de certains de ceux qui promeuvent l'Evars, et pour qui la « santé sexuelle », nouveau totem sacré, consiste à protéger de tout jugement normatif afin de modeler, selon les Standards de l'OMS, une nouvelle « citoyenneté sexuelle » fondée sur une nouvelle « morale de la négociation ». ■ Pauline Quillon

(1) Sondage de l'Ifop réalisé en février 2024, sur un échantillon de 1 216 personnes de 18 ans et plus.

